PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 10 octobre 2024 à 20 h

Sous la présidence de M. FICHTER Michel, Maire.

Nombre de membre en exercice	15	
Présent(e)s	13	M FICHTER Michel, Maire, M HUBER Christophe adjoint, M SCHLEIFFER Christian adjoint, Mme WALTER Patricia, Mme WOLFF Corine, Mme SCHMITT Audrey, M URBAN Christian, Mme MEYER Mireille, M FRICKER Alexis, M JAECKEL Olivier, M. PFEIFLE Julien, Mme LEONHART Mireille et M DIETRICH Roland
Absent(e)s excusé(e)s	2	Mme SANDER Tania adjointe et M STEIG Loïc.
Procuration (s)	0	

M. le Maire salue les membres présents et constate que le quorum est atteint.

L'ordre du jour suivant est adopté :

- 1. Désignation du (de la) secrétaire de séance
- 2. Adoption du PV du 5 septembre 2024
- 3. Fixation de tarifs 2024/2025, Chaufferie Bois
- 4. Fixation tarif salle polyvalente 2025.
- 5. Révision des loyers pour 2025
- 6. Autorisation de recette : Paroisse protestante
- 7. Compétence déneigement
- 8. Dissolution du SYCOFORI
- 9. Logement 28 rue principale F2 RDC Divers

1 Délibération N°2024-0047 : Désignation du (de la) secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2541-6 du code Général des collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne à l'unanimité HUBER Christophe comme secrétaire de séance.

2. Délibération N°2024-048 : Adoption du PV de la séance du 5 septembre 2024

Le Maire propose à l'Assemblée d'adopter le procès-verbal de la séance du 5 septembre 2024. CONSIDERANT que chaque conseiller a été destinataire du compte rendu de séance, CONSIDERANT qu'aucune remarque n'a été émise à l'encontre de ce rapport, Le conseil décide d'adopter le procès-verbal à 12 voix pour et 1 abstention.

3. Délibération N°2024-049 : Fixation de tarifs 2024/2025, Chaufferie Bois

Suite à la mise en place d'une chaufferie bois, il convient de fixer le tarif pour la saison de chauffe 2024/2025.

Après examen des tarifs et après discussion l'assemblée propose d'augmenter le kWh de 0.005 € HT, ainsi le tarif sera le suivant :

PART VARIABLE = CONSOMMATION	0,075 € HT / kWh consommé
PART FIXE = ABONNEMENT	50 € HT/mois

VU l'avis favorable du Conseil d'Exploitation en date du 10 octobre 2024,

Le Conseil Municipal décide à 12 voix pour et 1 abstention d'adopter le tarif pour la saison de chauffe 2024/2025.

4. Délibération N°2024-050 : Fixation tarif salle polyvalente 2025

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- les tarifs de location de la salle polyvalente, tels qu'annexés à la présente délibération, concernant l'exercice 2025.
- de maintenir la refacturation au locataire, de la consommation d'électricité mise en place à compter du 1er janvier 2023, ainsi que la refacturation au tarif du jour du matériel manquant après inventaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver intégralement les dits tarifs.

5 Délibération N°2024-051 : Révision des loyers pour 2025

Après discutions le Conseil Municipal décide, à 12 voix pour et 1 abstention, de porter les lovers des appartements communaux donnés en location comme suit :

legere des appartements communaux derines en	resulter sermine suit.
ADRESSES LOGEMENTS	LOYER MENSUEL
1, Rue de la Mairie	382 €
27A, Rue principale	565 €
27, Rue Principale (1er étage)	717 €
27, Rue Principale (2ème étage)	504 €
28, Rue Principale (F3 RDC)	505€
28, Rue Principale (F3 – 1er étage)	526€
28, Rue Principale (F2 RDC)	414 €

à compter du 1er janvier 2025.

Cette augmentation représente 1% de hausse, le Conseil Municipale ayant décidé qu'elle serait inférieur à la hausse de I.R.L. du 2ème trimestre 2024, publié par l'INSEE, qui est de 3.26 %, comme prévu dans les baux.

6 Délibération N°2024-052 : Autorisation de recette : Paroisse protestante

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité la recette suivante Recette versée par : Paroisse Protestante d'Uhrwiller

Montant : 1669.44 €Objet : Subvention

Imputation budgétaire : article 7478 « Autres organismes »

7 <u>Délibération N°2024-053</u>: Compétence déneigement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 12 voix pour et 1 abstention :

- De confier la compétence « déneigement » à la société SCHLEIFFER TP de UHRWILLER.
- D'approuver le forfait d'astreinte mensuelle du 15/11/2023 au 15/03/2024 d'un montant de 150 € HT/mois,
- D'approuver le tarif horaire (tracteur équipé d'une lame et d'une saleuse) d'un montant de 65 € HT/heure,
- D'approuver la fourniture de sel d'un montant de 200 € HT/tonne,
- D'autoriser le maire à signer ledit devis.

8. <u>Délibération N°2024-054</u>: <u>Dissolution du Syndicat des Communes Forestières du Ripshübel SYCOFORI</u>

Le Conseil Municipal de la commune de UHRWILLER réuni le 10 octobre 2024 a pris connaissance du projet de dissolution du SYCOFORI réuni en date du 25 septembre 2024. Depuis novembre 2019 le Syndicat n'emploie plus aucun bûcheron et ses communes membres assurent leurs programmes d'exploitations forestières par des travaux en régie. Le syndicat est par conséquent devenu sans objet (article L 5212-33 a) du CGCT).

La dissolution des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes entraine une répartition de leur actif et de leur passif entre les communes membres : cette dissolution est prononcée par arrêté préfectoral. Elle nécessite l'accomplissement par les élus de deux formalités indispensables :

- -d'une part la détermination précise des conditions de liquidation du syndicat, qui nécessite l'accord des organes délibérant des collectivités membres sur la répartition de l'actif et du passif du syndicat, telle qu'elle est proposée par le comité syndical,
- -d'autre part, le vote du compte administratif par le comité syndical.

Considérant qu'à la date de dissolution le syndicat n'emploie plus de personnel,

Vu les propositions de répartition de l'actif, du passif et de la trésorerie du syndicat telles que présentées dans le tableau ci-après :

Le mode de répartition des résultats proposés au moment de la dissolution du syndicat est le suivant : Délibérations du 14 janvier 2020 « Moyenne par commune du % par rapport aux couts directs des 5 dernières années (2014-2018)

Communes	Moyenne par commune en %
Engwiller	4,127 %
Gumbrechtshoffen	6,137 %
La Walck	0,289 %
Mietesheim	11,694 %
Oberbronn	14,046 %
Offwiller	41,737 %
Uhrwiller	16,927 %
Uttenhoffen	2,991 %
Zinswiller	2,054 %
Total	100,00 %

DECISION

Le conseil municipal de Uhrwiller prend acte de la décision de dissolution du SYCOFORI et approuve à l'unanimité les conditions financières de la liquidation telle que proposée par le syndicat.

9. Délibération N°2024-055 : Logement 28 rue principale F2 RDC

Le Conseil Municipal,

Vu la demande adressée par Mme HESS Fabienne, domiciliée 4 place de l'église à BOUXWILLER du 4 octobre 2024, concernant la location de l'appartement F2 situé au rez de chaussée du bâtiment sis 28, Rue Principale à UHRWILLER, Après en avoir discuté, décide à l'unanimité :

- De louer à Mme HESS Fabienne l'appartement F2 situé au rez de chaussée du bâtiment sis 28, Rue Principale à UHRWILLER à compter du 1er novembre 2024,
- De fixer le montant mensuel du loyer à 410 € et le montant d'acompte de charges mensuelles à payer à 83 €,
- D'approuver les principales charges et conditions devant figurer dans le contrat de bail, notamment la durée du bail fixée à trois ans, avec tacite reconduction d'année en année.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de location.

10.DIVERS

- Point travaux :
 - Salle polyvalente : Les travaux se terminent, les portes extérieures seront posées lundi 14, la société de nettoyage interviendra à partir de Mercredi 16 et la commission de sécurité est programmée jeudi 17 octobre pour la réouverture.
 - Club House: Le permis de construire est toujours en cours.
- Conseil communautaire du 19 décembre 2024; A l'issue de la réunion il faut prévoir un repas pour 80 personnes, pris en charge par la CAH. Le menu est arrêté, planchettes de fromage des bufflonnes servies avec l'apéro, bouchées à la reine et bûchettes de Noël.
- **Fête de Noël des ainés le 8 décembre 2024.**La chorale a repris les répétitions pour une représentation de 2*30 min. L'organisation matérielle est revue à l'identique de 2023.
- Le 15 mars 2025: Pour la commémoration des 80 ans de la libération de notre village. Monsieur SCHLAGDENHAUFFEN propose une balade dans le village avec explication des faits historiques, ainsi qu'une exposition. Afin de ne pas empiéter sur les nombreuses manifestations déjà programmées dans les villages alentour, le Conseil Municipal propose de conjuguer cet événement avec l'inauguration des travaux de rénovation de la salle polyvalente. Ainsi le week-end du 8-9 Mars 25, cette marche sera proposée à 9h30 et suivi un vin d'honneur à la salle polyvalente.
- **Kiosque à Pizza :** La commune a été démarché afin d'installer cet équipement. Monsieur HUBER va prendre contact pour avoir des informations complémentaires.
- Retraite de Madame WENDLING. L'intéressée a fait valoir ses droits à la retraite au 31 décembre 24. Madame PETRAK s'est proposée pour la remplacer. Monsieur le Maire propose que les deux personnes travaillent ensemble au mois de décembre, afin de voir si un relais est possible.
- **Sortie du Conseil Municipal.** Monsieur le Maire propose d'organiser une visite du syndicat des eaux. La date du 1^{er} mars 25 est retenue.
- **Prochain Conseil Municipal** jeudi 21 novembre 2024 à 18h ou 20h

Tour de table

- Monsieur HUBER propose d'organiser une visite du Senat à Paris et de demande si l'assemblée est intéressée.
- L'assainissement va augmenter de 0.4 cts/m3, afin de faire face à l'inflation et au coût de la rénovation de la nouvelle station d'épuration du Val de Moder. Des travaux de gainage sont également en prévision, notre commune étant actuellement l'une des communes rejetant le plus d'eau clair.
- Un câble télécom est arraché au 22 rue principale.
- A l'angle de la rue neuve et la rue principale, il y a un trou dans le dos d'âne.
- Les travaux sont autorisés les dimanches de 10h-12h, sauf avis contraire du Conseil Municipal.
- Le bulletin municipal est en cours de rédaction et sera distribué début décembre.
- Les invitations pour la fête de Noel des ainés seront distribuées début novembre.
- Un boitier fibre est mal fixé à la façade du kiné.
- Le conseil municipal souhait 'il reconduire les fêtes d'été en 2025 ? L'idée d'une fête unique « la fête de la musique im garde » est lancée. La commission des fêtes va se réunir le 25 pour une discuter.
- Pourrait-on organiser une action de prévention autour des cambriolages ?
- Certaines communes plantent un arbre pour chaque naissance, une idée à réfléchir.

La séance a été clôturée à 22h25

TABLEAU DES NOMENCLATURES DES ACTES

II IBEEL TO BEE ITOTALITOES T	0.0000000000000000000000000000000000000
Numéro de délibération	Nomenclature des actes
	9. Autres domaines de compétences
2024-0047	9.1 Autres domaines de compétences des communes
	9. Autres domaines de compétences
2024-0048	9.1 Autres domaines de compétences des communes
	7.Finances Locales
2024-0049	7.10 Divers
	7.Finances Locales
2024-0050	7.10 Divers
	3 Domaine et patrimoine
2024-0051	3.3 locations
	7.Finances Locales
2024-0052	7.10 Divers
	9. Autres domaines de compétences
2024-0053	9.1 Autres domaines de compétences des communes
	7.Finances Locales
2024-0054	7.10 Divers
	3 Domaine et patrimoine
2024-0055	3.3 locations

Signatures:

Le Maire :Le secrétaire :Michel FICHTERChristophe HUBER